

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale

Sud Luberon

Date de publication : [14/02/2024](#)

Séance du 1er février 2024

Date de convocation : 25 janvier 2024  
Date d'affichage : 25 janvier 2024

Nombre de membres :  
Afférents au Conseil Communautaire : 41  
En exercice : 41  
Qui ont pris part à la délibération : 25  
Nombre de voix exprimé : 27

L'an deux mille vingt-quatre et le premier février,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

**Présents** : Pierre Aubois, François Bonnet, Jean-Luc Borel, Romain Brette, Mariane Domeizel, Marc Duval, Alain Gouirand, Jean-Paul Grouiller, Alain Gueydon, Marc Jaubert, Samantha Khalizoff, Franck Laroche, Eve Maurel, Josianne Maurin, Jacques Natta, Thomas Nervi, Sandrine Pereira, Joëlle Richaud, Grégory Risbourg, Jean-Louis Robert, Serge Robin, Richard Rouzet et Catherine Serra ;

**Procurations de** : Valérie Grange à Marc Jaubert, Nathalie Lebouc à Alain Gouirand

**Absents et excusés** : Céline Alarçon, Anne-Marie Dauphin, Géraud de Sabran-Pontevès et Philippe Egg,

**Ne prennent pas part au vote** : Robert Tchobdrenovitch, Séverine Maugan-Curnier Geneviève Jean, Jean-Marc Brabant, Emilie Bastié, Karine Mouret, Jean-Louis Robert, Mylène Garcin, Josiane Panattoni, Nicolas Salerno, Rose-Marie Dumontier, Bernadette Vitale,

Karine Mouret est désignée secrétaire de séance

Objet de la délibération n°2024-011  
Attribution du marché de gestion et d'exploitation du service Passerelle

Rapporteur : Stéphane Luzet

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L2511-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2019-051 du 6 juin 2019 portant création d'une Société Publique Locale ;

Vu la délibération n°2021-042 du 8 avril 2021 portant approbation des nouveaux statuts de la SPL Durance Pays d'Aigues ;

Vu les statuts de COTELUB.

Considérant ce qui suit :

Le service Passerelle a été créé en 2003 par la commune de Cadenet et transféré à COTELUB au 1er janvier 2024.

Le personnel de ce service est mutualisé avec le service du LAEP de Cotelub.

Ce service s'articule autour du projet pédagogique suivant : créer, au sein de l'école maternelle, un espace offrant aux enfants et aux parents une transition avant l'entrée à l'école. Les enfants y découvrent la vie en groupe, et sont accompagnés par une éducatrice de jeunes enfants et une auxiliaire de puériculture.

COTELUB est actionnaire majoritaire de la SPL et exerce sur elle un contrôle analogue à celui qu'elle exerce sur ses propres services. La SPL, à capitaux uniquement publics, exerce l'intégralité de son activité au profit de COTELUB. Il est ainsi possible de bénéficier des dispositions dites de « quasi-régie » du code de la commande publique qui permettent d'attribuer à la SPL des contrats de la commande publique sans publicité ni mise en concurrence.

Il est donc proposé de confier, à compter du 5 février 2024, un marché de gestion et d'exploitation du service passerelle à la SPL Durance Pays d'Aigues.

La participation annuelle de COTELUB sera de 12 000 euros pour la réalisation de ce service.

Monsieur le Rapporteur propose au conseil communautaire :

- D'attribuer le marché de gestion et d'exploitation du service Passerelle à la SPL Durance Pays d'Aigues ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer le marché ;
- D'autoriser Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- **D'attribuer** le marché de gestion et d'exploitation du service Passerelle à la SPL Durance Pays d'Aigues ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer le marché ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

Par :

27 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Karine Mouret  
Secrétaire de séance



Robert Tchobdrenovitch  
Président

